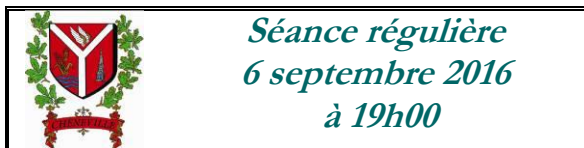


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 6 septembre 2016, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, monsieur Normand Bois et monsieur Yves Laurendeau.

Absents : madame Nicole Viens, madame Sylvie Potvin et madame Nathalie Evrard ont motivé leur absences.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2016-09-211

Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

La présente séance est ouverte à 19 h, en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2016-09-212

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-213

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 1er août 2016 et des sessions extraordinaires du 4, 12 et 29 août 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 1^{er}, 4, 12 et 29 août 2016;

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES COMITÉS

Gaétan Labelle siège n° 1

Transport, Bâtiments municipaux, Traitement des eaux usées

Nicole Viens siège n° 2

Ressources humaines, Transport adapté, Matière résiduelle, O.M.H., Urbanisme, Centre Saint-Paul/Bibliothèque

Nathalie Evrard siège n° 3

Politique familiale, Centre Saint-Félix/Loisirs, Parcs et Terrains

Normand Bois siège n° 4

Sécurité publique, Transport, Aqueduc, Traitement des eaux usées

Sylvie Potvin siège n° 5

Ressources humaines, Bâtiments municipaux, Coop Santé, Urbanisme

Yves Laurendeau siège n° 6

Sécurité publique, Centre Saint-Félix/Loisirs, Aqueduc, Parcs et Terrains

4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS/URBANISME ET VOIRIE

Le rapport en urbanisme, travaux publics et aqueduc et la liste des permis ont été déposés pour le mois d'août 2016.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2016-09-214

Deuxième facturation Groupe Québéco inc – Travaux bassin d'eau – chambre des vannes

ATTENDU QUE nous avons reçu la deuxième facturation du Groupe Québéco inc. pour les travaux exécutés au bassin d'eau – chambre des vannes;

ATTENDU QUE la facturation inclut le crédit pour les changements apportés à l'alimentation temporaire prévue dans le cadre des travaux, les frais supplémentaires pour l'ajout d'un joint d'étanchéité à la base des nouvelles boîtes de vannes et la remise de 5% de la retenue de garantie prévue à l'acceptation provisoire des travaux;

ATTENDU QUE la facturation se divise en 2 factures, une de 2 759,59\$ et une de 19 079,71\$, pour un montant de 21 839,30\$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 25 109,74\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61020-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2016-09-215

Participation aux rencontres des membres CLP – Madame Cathy Sophie Deschatelets

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de la Corporation des Loisirs Papineau (CLP);

ATTENDU QUE les rencontres des membres de la CLP auront lieu à la MRC de Papineau, au 266 rue Viger à Papineauville, à 19h à ces dates :

-15 septembre 2016	-16 mars 2017
-17 novembre 2016	-4 mai 2017
-19 janvier 2017	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Cathy Sophie Deschatelets, coordonnatrice des Loisirs à participer à ces rencontres et autorise le paiement des frais de déplacement s’y rapportant;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-70120-310.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.3. 2016-09-216

Facturation Asphalte Raymond inc. – Pavage chemin Lavergne

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de Raymond Asphalte inc. pour le pavage du chemin Lavergne;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 17 163.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 19 733.16 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-32000-621.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.4. 2016-09-217

Avis de motion – Projet de règlement 2016-070 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Chénéville

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à cette loi et prévoient l'obligation pour les Municipalités et MRC de modifier les Codes d'éthique des élus et des employés;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 445 du Code municipal, un avis de motion doit précéder l'adoption d'un règlement;

ATTENDU QU' il y aura dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement est remise avec l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte l'avis de motion – Projet de règlement 2016-070 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2016-09-218

Avis de motion – Projet de règlement 2016-071 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus

ATTENDU QUE l'article 10 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale stipule que le règlement doit être adopté au cours d'une séance régulière du conseil ; son adoption doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement et de la publication d'un avis public conformément aux articles 11 et 12;

ATTENDU QUE l'article 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale stipule que le projet de règlement est présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à cette loi et prévoient l'obligation pour les Municipalités et MRC de modifier les Codes d'éthique des élus et des employés;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 445 du Code municipal, un avis de motion doit précéder l'adoption d'un règlement;

ATTENDU QU' il y aura dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement est remise avec l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte l'avis de motion – Projet de règlement 2016-070 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2016-09-219

Politique MADA – Demande d'appui financier pour mise à jour

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (secrétariat aux aînés) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) qui vise à :

- Aider les municipalités à encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et à concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;
- Développer une culture d'inclusion en adaptant les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux des aînés;

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville souhaite présenter en 2016 une demande d'appui financier au ministère de la famille (secrétariat aux aînés) pour l'élaboration ou la mise à jour dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE la MRC assurera la coordination des travaux réalisés dans le cadre d'une demande collective;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour un projet de mise à jour;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Cathy Sophie Deschatelets, coordonnatrice des Loisirs à agir comme mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville désigne madame Nathalie Evrard, comme responsable des questions relatives à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2016-09-220

Politique familiale – Demande d’appui financier pour mise à jour

ATTENDU QUE le Ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d’une politique familiale municipale et d’un plan d’action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville souhaite présenter en 2016 une demande d’appui financier au Ministère de la famille pour un projet de politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales pour un projet d’élaboration ou de mise à jour d’une politique familiale municipale;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Cathy Sophie Deschatelets, coordonnatrice des Loisirs à agir comme mandataire délégué pour le suivi de la demande d’appui financier et madame Suzanne Prévost, directrice générale à signer la convention d’aide financière au nom de la Municipalité;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville désigne madame Nathalie Evrard comme responsable des questions familiales (RQF).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.8. 2016-09-221

Autorisation travaux de rénovation à l’Église Saint-Félix-de-Valois

ATTENDU QUE l’Église Saint-Félix-de-Valois de Chénéville fait l’objet d’une citation en vertu de la *Loi sur le Patrimoine Culturel* et est affectée par le plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU’ une demande de permis pour des travaux de réfection de toiture et de construction d’une rampe d’accès pour les personnes à mobilité réduite a été reçue par l’inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d’urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d’accepter l’émission

d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis pour les travaux de rénovation à l'Église Saint-Félix-de-Valois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2016-09-222

Autorisation demande d'avis légal – Virée dans les chemins privés

ATTENDU QUE plusieurs chemins privés de la Municipalité n'ont pas de virée, ce qui peut occasionner des problèmes en cas d'urgence (incendie, police, ambulance);

ATTENDU QUE le Conseil se questionne sur les obligations des propriétaires de ces chemins à faire une virée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale à mandater la firme Caza Marceau Soucy Boudreau Avocats afin d'obtenir une opinion juridique face à la situation rencontrée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2016-09-223

Coop Santé – Photocopies gratuites

ATTENDU QUE la Coopérative de Santé du Nord de la Petite-Nation a fait une demande pour des photocopies;

ATTENDU QUE le coût de ces impressions, selon la liste des prix pour les photocopies, est de 150.00\$;

ATTENDU QUE la Coopérative de Santé du Nord de la Petite-Nation est un organisme sans but lucratif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville décrète que les photocopies pour la Coop Santé soient considérées comme un don à l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande d'appui – TCAPNVL – Demande de financement QADA

2016-09-224

Demande d'appui – TCAPNVL – Demande de financement QADA

ATTENDU QUE la Table de concertation Aînés Petite-Nation- Vallée-de-la-Lièvre (TCAPNVL) est un organisme qui informe les aînés et leurs proches, fait la promotion et appui les ressources du milieu destinées à cette clientèle;

ATTENDU QUE la TCAPNVL a dû mettre un terme à la majorité de ses actions en mars dernier, faute de financement;

ATTENDU QUE la TCAPNVL souhaite soumettre une demande auprès du programme Québec Ami des Aînés (QADA) pour son projet «Carrefour des Aînés – Petite-Nation et Vallée-de-la-Lièvre»;

ATTENDU QU' un grand pourcentage de la population de la municipalité de Chénéville est constitué d'aînés et que la Municipalité a une politique *Municipalité Amie des Aînés (MADA)*;

ATTENDU QUE la TCAPNVL demande à la Municipalité d'être partenaire de leur projet, notamment en les informant de ce qui se passe dans notre Municipalité pour les aînés, en mettant à la disposition de nos citoyens des dépliants que la TCAPNVL nous fera parvenir, etc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appui la demande d'aide financière de la Table de concertation Aînés Petite-Nation – Vallée-de-la-Lièvre et confirme qu'elle sera partenaire avec la TCAPNVL dans leur projet «Carrefour des Aînés».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2016-09-225

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 9391 à # 9430 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/08/2016 et dont le total se chiffre à **109 949.47 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **25 233.65 \$**;

QUE,

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **135 183.12 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2016-09-226

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois d'août 2016 au montant total de **28 483.92 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-09-227

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière